



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lycées agricoles

Question orale n° 1374

### Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la création d'une filière brevet technicien supérieur « service en espace rural » au lycée d'enseignement général et technologique agricole Charlemagne de Carcassonne. Par trois fois déjà, ce lycée agricole a présenté un projet d'évolution de ses structures pédagogiques s'inscrivant dans un schéma logique et cohérent, puisque cette filière concerne en priorité le milieu rural et agricole et que le département de l'Aude est, à ce titre, particulièrement bien pourvu. Bien que le dossier déposé par cet établissement pour obtenir cette création soit en tout point remarquable, il a souhaité différer l'annonce de nouvelles ouvertures en raison des difficultés de recrutement rencontrées dans divers lycées du même type. En outre, et comme il l'a écrit en date du 30 mars dernier, la recherche d'une complémentarité entre les établissements agricoles publics de l'Aude et de l'Hérault, s'impose et le directeur régional de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon a été chargé de faire montre de la plus grande vigilance au travers du projet régional de l'enseignement, pour éviter les concurrences entre les établissements publics. Les enseignements et les personnels de ce lycée craignent de fait que cette évaluation joue en faveur d'un département déjà fort bien pourvu et qui, économiquement, se porte mieux que l'Aude. Le ministère de l'éducation nationale a adopté, pour ce qui concerne les ouvertures de département d'IUT, une politique tout à fait judicieuse en privilégiant ces ouvertures dans les villes moyennes, c'est-à-dire là où l'impact économique dû à cette création est immédiatement perceptible. Dans le cas présent, il se permet de lui faire la suggestion d'en faire de même. Il souhaite donc connaître ses intentions sur cette ouverture et savoir si, après le bilan de fonctionnement qui ne manquera pas d'être établi, il envisage de donner une réponse positive aux Audois pour la rentrée 2002.

### Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jean-Claude Perez a présenté une question, n° 1374, ainsi rédigée:  
«M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la création d'une filière brevet technicien supérieur «service en espace rural» au lycée d'enseignement général et technologique agricole Charlemagne de Carcassonne. Par trois fois déjà, ce lycée agricole a présenté un projet d'évolution de ses structures pédagogiques s'inscrivant dans un schéma logique et cohérent, puisque cette filière concerne en priorité le milieu rural et agricole et que le département de l'Aude est, à ce titre, particulièrement bien pourvu. Bien que le dossier déposé par cet établissement pour obtenir cette création soit en tout point remarquable, il a souhaité différer l'annonce de nouvelles ouvertures en raison des difficultés de recrutement rencontrées dans divers lycées du même type. En outre, et comme il l'a écrit en date du 30 mars dernier, la recherche d'une complémentarité entre les établissements agricoles publics de l'Aude et de l'Hérault, s'impose et le directeur régional de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon a été chargé de faire montre de la plus grande vigilance au travers du projet régional de l'enseignement, pour éviter les concurrences entre les établissements publics. Les enseignements et les personnels de ce lycée craignent de fait que cette évaluation joue en faveur d'un département déjà fort bien pourvu et qui, économiquement, se porte mieux que l'Aude. Le ministère de l'éducation nationale a adopté, pour ce qui concerne les ouvertures de département d'IUT, une politique tout à

fait judicieuse en privilégiant ces ouvertures dans les villes moyennes, c'est-à-dire là où l'impact économique dû à cette création est immédiatement perceptible. Dans le cas présent, il se permet de lui faire la suggestion d'en faire de même. Il souhaite donc connaître ses intentions sur cette ouverture et savoir si, après le bilan de fonctionnement qui ne manquera pas d'être établi, il envisage de donner une réponse positive aux Audois pour la rentrée 2002.»

La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Perez. Monsieur le ministre de la défense, ma question s'adresse à votre collègue, le ministre de l'agriculture et de la pêche; elle a trait à la création d'une filière brevet technicien supérieur «services en espace rural» au lycée d'enseignement agricole Charlemagne de Carcassonne.

Par trois fois, ce lycée agricole a présenté un projet d'évolution de ses structures pédagogiques s'inscrivant dans un schéma logique et cohérent, dans la mesure où la filière «services en espace rural» concerne en priorité le milieu rural et agricole et que le département de l'Aude est à cet égard particulièrement bien pourvu.

Bien que le dossier déposé par cet établissement pour obtenir cette création soit en tous points remarquable, le ministre de l'agriculture a différé l'annonce de nouvelles ouvertures en raison des difficultés de recrutement rencontrées dans divers lycées du même type.

En outre, le ministre et comme votre collègue me l'avait fait savoir par lettre en date du 30 mars dernier, la recherche d'une complémentarité entre les établissements agricoles publics de l'Aude et de l'Hérault, département cher à notre présidente,...

Mme la présidente. Absolument !

M. Jean-Claude Perez. ... s'impose et le directeur régional de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon a été invité à faire preuve de la plus grande vigilance dans le cadre du projet régional de l'enseignement pour éviter les concurrences entre les établissements publics.

Le ministre de l'éducation nationale a adopté, pour ce qui concerne les ouvertures de départements d'IUT, une politique tout à fait judicieuse en privilégiant ces ouvertures dans les villes moyennes, c'est-à-dire là où l'impact économique en serait immédiatement perceptible. Dans le cas présent, je me permets de suggérer à M. le ministre de l'agriculture d'en faire de même.

Je souhaite donc connaître ses intentions sur cette ouverture et savoir si, après le bilan de fonctionnement qui ne manquera pas d'être établi, il envisage de donner une réponse positive aux audoises et aux audois pour la rentrée 2002.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser Jean Glavany, retenu à Bruxelles pour un Conseil des ministres européens de l'agriculture. Il connaît bien ce dossier dont il vous a entretenu et me prie de vous transmettre des éléments de réponse suivants.

La formation brevet de technicien supérieur agricole «services en espace rural» a été créée à la rentrée 1998 à titre expérimental. Six établissements publics et privés ont été autorisés à la mettre en oeuvre à la rentrée 1998; ils sont seize au total depuis la rentrée 2000.

Les difficultés de recrutement constatées dans certains sites à la rentrée 2000 dans certains établissements, mais aussi la nécessité de dresser un bilan de cette nouvelle formation après trois années d'expériences, ont conduit à ne pas annoncer de nouvelles ouvertures pour la rentrée 2001.

Le temps nécessaire pour mener à bien un bilan complet de l'expérimentation engagée, notamment en direction des secteurs aval, afin d'apprécier le potentiel d'insertion professionnelle des étudiants en formation ne permet pas de prendre la décision d'une extension du dispositif dès la rentrée 2002.

C'est sur la base de ce bilan que le ministère de l'agriculture et de la pêche a prévu à partir de la rentrée 2003 d'étendre ce dispositif.

Les travaux s'engagent en Languedoc-Roussillon, sous l'autorité du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, pour élaborer le projet régional de l'enseignement agricole. C'est dans ce cadre que devra être abordée la question de la localisation d'une éventuelle formation brevet de technicien supérieur agricole «services en espace rural» en prenant en compte l'ensemble des critères pertinents, dont bien évidemment l'impact économique que pourrait avoir la création d'une telle filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription** : Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1374

**Rubrique** : Enseignement agricole

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 21 mai 2001, page 2876

**Réponse publiée le** : 23 mai 2001, page 3162

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2001